des États-Unis, mais d'autres ont accumulé de plus grandes réserves de doll rantes d des États-Unis qu'ils n'en voudraient vraiment, et de temps à autre, ils désirant une convertir en espèces de fortes proportions de ces soldes, réduisant ainsi les de la description de nières réserves servant à convertir les dollars des États-Unis. Il y a plusiement années que les États-Unis adoptent des mesures pour remédier à la situations Fin Les plus importantes et les plus spectaculaires de ces mesures sont celles visent à ralentir l'afflux d'investissements américains vers d'autres pays.

cembre

emission

que l'or

terne.

egard.

leur t

**sem**ola

diffe co

empru

**et d**es

Il apparaît de ce que j'ai dit plus tôt au sujet de la situation du Cana que nous sommes particulièrement sensibles aux restrictions sur l'exportation des la comme de la comme capitaux américains. Au premier abord, il semble que nous soyons le pay seils, de plus gravement atteint par ces mesures. Il demeure cependant que les États-lines de ne peuvent pas vraiment améliorer leur propre balance des paiements en mis, d treignant le flot des capitaux vers le Canada. C'est là où la situation du Canaguileurs diffère de celle des autres pays. Autrement dit, nous n'affaiblissons pas les Étadin Can Unis. Nous renforçons la balance américaine des paiements.

L'une des premières mesures que les États-Unis ont prises pour amélia des leur balance des paiements fut d'établir une taxe d'égalisation de l'intérêt paya des diff par les acheteurs américains d'obligations étrangères. Cette mesure visait à rentité fici les placements étrangers moins attrayants pour les Américains.

Lorsque le président Kennedy a annoncé l'institution de cette taxe, en jui 1963, la consternation régnait dans les milieux financiers du Canada, car particul s'est vite rendu compte que cette mesure, si elle était adoptée dans sa for sais on c initiale, causerait au Canada une grave pénurie de devises et de capitaux de pla ceur ba ment étrangers ou entraînerait une forte hausse des taux d'intérêt au pays, à par not point que les emprunteurs canadiens — les provinces, les municipalités et leurs ca sociétés — seraient poussés à emprunter les sommes nécessaires aux États-Unis. A en dépit de la taxe. Cela aurait comporté une hausse des taux d'intérêt supérit neur a à 1 p. 100, ce qui aurait été très considérable dans ces circonstances.

Heureusement, nous avons tôt fait de convaincre le président Kennedy, tenir co l'intermédiaire de M. Dillon, alors secrétaire au Trésor, que, pour les cais avons précitées, les États-Unis ne pouvaient pas améliorer leur balance des paisma les paismas des paismas de la paisma de la pa en réduisant les envois de capitaux au Canada en deçà des montants nécessa que ce pour combler le déficit en compte courant du Canada. Les autorités américa for el ont donc consenti à exempter les nouvelles émissions de valeurs canadiennes venent la taxe d'égalisation de l'intérêt. En retour, le Gouvernement canadien a de l'assurance qu'il n'avait pas l'intention d'accroître ses réserves de devises éta park gères en empruntant aux États-Unis.

Pendant plusieurs mois après l'annonce de la taxe d'égalisation de l'interestation aux États-Unis, on se demandait comment elle s'appliquerait au juste ou s'il fa fixer certains aspects de l'exemption. Au cours de cette période les émissions valeurs canadiennes aux États-Unis ont été relativement peu nombreuses que la situation s'est éclaircie, toutefois, les prêteurs américains et les emp teurs canadiens ont anticipé l'adoption de la loi et de l'exemption (qui deve